



**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0694 27 15 29
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 6 octobre 2015

Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : droit à la formation

Monsieur le Recteur,

Cette année encore, nous le déplorons, la formation continue des enseignants ne semble pas être une priorité pour le rectorat de Guyane.

Comment informer les enseignants des formations proposées si aucun écrit n'est diffusé dans les écoles ? Comment attirer l'attention des PE sur les démarches à effectuer pour s'inscrire au PAF si aucune circulaire ne précise les dates d'ouverture et de fermeture de ces inscriptions ? Comment recueillir les inscriptions des collègues si personne ne prend soin de diffuser largement l'information dans toutes les écoles ?

Le SNUipp-FSU Guyane dénonce cette volonté délibérée de piétiner le droit à la formation des enseignants de Guyane.

Monsieur le recteur, le SNUipp-FSU Guyane ne peut pas admettre qu'année après année il soit toujours indispensable de vous rappeler que les enseignants des sites isolés n'ont pas de connexion internet.

Le SNUipp-FSU condamne cette attitude méprisante qui consiste à freiner l'inscription des collègues pour justifier des annulations de stages et de substantielles économies, au détriment des enseignants et de leurs élèves.

Le SNUipp-FSU Guyane vous demande :

- de rouvrir les inscriptions au PAF par le biais de GAIA,
- d'informer par écrit tous les enseignants des nouvelles dates d'inscriptions,
- d'acheminer vers les sites isolés des formulaires d'inscriptions ainsi qu'un exemplaire du PAF en version papier
- de prévoir pour tous les collègues des sites isolés des délais d'inscription en cohérence avec l'éloignement de leur lieu d'affectation.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement aux droits des personnels.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane
Fabienne Rochat